|  |  |
| --- | --- |
| **la**

|  |
| --- |
| **cgt** |

Dassault Martignas |



 **ANALYSE**

**des ELECTIONS**

Nous remercions tous les salariés pour la confiance qu’ils nous ont témoigné en votant pour nos listes que ce soit en DP ou en CE.

***Des résultats plus qu’encourageants, mais...***

La CGT reste la 1ère organisation syndicale dans les 2 instances avec **47 % en DP et 40.7% en CE.**

Nous considérons ce résultat comme un encouragement à continuer à défendre les salariés en utilisant tous les moyens à notre disposition :

- La négociation. Quand il ne s’agit pas de négocier un recul de nos droits comme l’OTT !

- L’organisation d’action collective. Pour ne pas avoir à négocier un recul de nos droits et de nos salaires !

-Les actions juridiques. Quand la direction prétend ignorer la loi, le code du travail !

A 5 votes prêts en CE au premier collège, nous aurions eu la majorité absolue. En effet certains salariés dont les votes se sont portés sur nous en DP, ne nous ont pas attribué leur confiance en CE.

***Et l’apôtre de la DG trancha !***

Avec 3 élus CGT, contre 3 élus pour l’alliance (une « alliance » qui n’est effective qu’au 2me collège, ce qui donne 1 FO, 1 FO/CGC et 1 CGC), **le secrétaire de notre CE a été élu grâce au vote déterminant du Directeur**. Ce vote, facultatif mais lourd de conséquence, ne prend pas en compte et néglige presque la moitié des votes des salariés. **Rappelons qu’en aucun cas nous n’avons élu le Directeur et donc qu’à aucun moment, celui-ci ne devrait pouvoir décider de la représentation du personnel à notre place.**

**Dans ces élections, pour battre la CGT, il aura fallu alliance FO-CGC-Direction, chacun appréciera.**

 ***« Décider de tout, toute seule… »***

Ce vote de Mr Auboin est le geste final d’une équipe qui a tout fait pour que ces élections se passent comme elle l’avait décidé !

Elles furent menées, manigancées et orchestrées par la Direction, elle qui veut décider de tout toute seule !!

**La CGT n’a pas signée le protocole pré-électoral (suite à des irrégularités que nous avons relevées) et nous n’avons d’ailleurs pas attendu le 20 novembre 2014 pour nous réveiller. La CGT a entamé une procédure juridique, dès le mois d’octobre, pour contrer la Direction Locale, restée sourde à nos demandes de modifications dudit protocole.**

 **Nous passerons en jugement le 08 janvier 2015.**

Cette procédure pourrait déboucher et c’est le Tribunal d’Instance de Bordeaux qui le précisera, soit sur une confirmation de ces élections soit sur une annulation et donc sur la mise en place de nouvelles élection.

***Une représentativité peu représentative !***

Seuls les votes en CE sont comptabilisés pour la représentativité syndicale nationale (70% en DP 1er collège et 41% au second collège pour la CGT)

Les résultats de ces dernières élections ne nous donnent pas majorité (3 CGT contre 1 fo, 1 cgc ,1fo/cgc)

En fonction des seuils de représentativité, nous ne pouvons toujours pas signer un accord seul :

 - Moins de 10% : non représentatif  - C’est le cas de FO en national

 - C’est le cas de la CFDT en local

 - Entre 10% et 30% : représentatif mais non signataire seul en national : c’est notre cas

 - Entre 30% et 50% représentatif et signataire seul en national : c’est le cas de la CFDT et de la CGC.

- Au-delà de 50% : représentatif, signataire et pouvant dénoncer seul un accord.

Vous comprenez donc les implications primordiales des élections professionnelles. Ces dernières nous ont tout de même permises de récupérer un siège en CE(en 2010 nous étions à 2 contre 4).

**Nos électeurs doivent être fiers de ces résultats basés sur notre travail collectif et notre indécence !**

Martignas, le 3 décembre 2014